

cepteurs les admettaient à partager la récréation des autres élèves, ils étaient habituellement entourés des jeunes *boursiers* placés par l'influence de leur père, qui formaient autour d'eux une espèce de cour à peu près impénétrable au surplus. Remarquons à ce propos que, malgré l'inclination qu'il professait pour les idées libérales, Louis-Philippe se montrait en toute circonstance, observateur scrupuleux des détails de l'étiquette, et qu'il ne négligeait aucun des intérêts et des privilèges attachés à son rang. Il entretenait des rapports suivis avec les personnages les plus avancés dans le système de la Restauration. Le prince de Polignac fit, à sa demande, plusieurs démarches pour l'établissement de ses enfants, bien sûr de complaire en ce point à Charles X, dont il connaissait la bienveillance pour le duc d'Orléans. Ce monarque était vivement préoccupé, de son côté, du projet d'unir *Mademoiselle*, fille de la duchesse de Berri, avec le jeune duc de Chartres, et de cimenter ainsi l'intimité des deux branches de la maison de Bourbon. Lorsque le prince de Condé, avancé en âge et privé d'héritiers, songea sérieusement à ses dispositions testamentaires, il fit part à Charles X de l'intention où il était de laisser au duc de Bordeaux son immense fortune; mais, par une généreuse imprévoyance, le monarque le détourna de cette idée: « Mon petit-fils n'en aura pas besoin, lui dit-il, la couronne lui revient de droit. » Le prince de Condé se décida alors à tester en faveur de son filleul le duc d'Aumale, quatrième fils du duc d'Orléans; mais il exigea le consentement formel de Charles X, consentement que l'éternel bienfaiteur de la maison d'Orléans donna avec un gracieux empressement: « Je sais, dit-il à cette occasion, que plusieurs personnes me blâmeront; cependant il n'en serait pas ainsi, si elles pouvaient être témoins des manifestations d'attachement et de reconnaissance que je reçois tous les jours de la famille d'Orléans.... J'ai voulu faire au duc de Bordeaux des